



**OBJET DECISION MODIFICATIVE N°5 AU BUDGET
PRINCIPAL 2016**

Réf. 2017-01 -feuille 1/2

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 JANVIER 2017
A 20H00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe GUITTON, Maire :

Présents : Christophe GUITTON, Daniel AUDIBERT, Chantal MACQUET, Laurence NIQUET, Christelle COMBET, Eric PIERRE, Bénédicte VIVIAN, Dominique BOUVET, François FOSSOUX,
Absents représentés : Marie-Noëlle MINARD (pouvoir à Bénédicte VIVIAN), Thierry DUFOUR (pouvoir à Chantal MACQUET)

Absent : Jean- Philippe TAVARES

Secrétaire de séance : François FOSSOUX

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 11

Rapporteur Daniel AUDIBERT

Il est constaté qu'il est nécessaire de prévoir :

- des crédits supplémentaires au chapitre 65 du budget principal 2016 en section de fonctionnement pour une nouvelle cotisation DIF pour les élus

A cet effet, la décision modificative suivante est proposée :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSE		DEPENSE	
Chapitre 011 compte 60621	- 180,00	Chapitre 65 compte 6535	+180.00

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette décision modificative.

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers présents

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant



**OBJET DECISION MODIFICATIVE N°5 AU BUDGET
PRINCIPAL 2016**

Réf. 2017-01 - feuillet 2/2

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 JANVIER 2017

NOM	SIGNATURE	BON POUR POUVOIR
Christophe GUITTON		
Daniel AUDIBERT		
Chantal MACQUET		
Marie-Noëlle MINARD		
Christelle COMBET		
Eric PIERRE		
Dominique BOUVET		
Thierry DUFOUR		
Jean-Philippe TAVARES		
Laurence NIQUET		
Yoan MAZZA		
Bénédicte VIVIAN		
François FOSSOUX		

Date de convocation : 12/01/2017

Fait et délibéré le jour, mois
Et an que dessus, le 17/01/2017
Pour extrait conforme

Date d'affichage : 18/01/2017

A Nonglard, le 17/01/2017
Le Maire,
Christophe GUITTON

Acte télétransmis en Préfecture le 18/01/2017